

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY

Le 13 juillet 2017

Présents : Jacques **BARDIOT**, Paula **CHAUSSENOT**, Etienne **CORDONNIER**, Bernard **DAMOISEAU**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Pierre-Marie **DELANOY**, Marie-Paule **DUBREUIL**, David **GUILLAUME**, Jérôme **MERLIN**, Régis **REGRAIN**, Isabelle **SILNIQUE**, Françoise **TULARS**, Brigitte **TOURET**.

Absents : Anne **BODARD**, Joël **BUFFAULT**, Anne-Sophie **GALLON**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Solange **MALTET**, Magalie **MASSAUX**, Charles **PLESSE**, Michel **RAYON**, Alexandre **SOUDRY**, Anne **THOMINET**, Laurence **VAYSSIE**.

Pouvoirs : Anne-Sophie **GALLON** a donné pouvoir à Louis de **CAUMONT LA FORCE**,
Jérôme **JOMIER** a donné pouvoir à Régis **REGRAIN**,
Karine **KREMER** a donné pouvoir à Françoise **TULARS**,
Solange **MALTET** a donné un pouvoir à Marie-Paule **DUBREUIL**,
Alexandre **SOUDRY** a donné pouvoir à Bernard **DAMOISEAU**,
Anne **THOMINET** a donné pouvoir à Brigitte **TOURET**.

1) Convention avec le Réseau Mémoire Allier :

Le Réseau Mémoire Allier, structure associative, a pour mission l'optimisation de la prise en charge globale du patient atteint de la maladie d'Alzheimer. Il est constitué de l'ensemble des acteurs (médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, administratifs, associatifs) impliqués dans la prise en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Dans le cadre de ses activités, l'Association développe un nouveau service baptisé CAMELIA Coordination Accueil Mémoire et Lien social Itinérant dans l'Allier qui réunira, une fois par semaine, durant une journée, des personnes présentant des troubles cognitifs afin de participer à des ateliers de stimulation. Ces activités se dérouleront dans un lieu mis à disposition de l'Association par la Collectivité.

Le Réseau a contacté la Commune de Meaulne-Vitray pour la mise à disposition de la Salle Alain Fournier les mardis de 9h à 16h30 à compter de septembre 2017, une participation aux frais d'entretien de 50 € mensuels sera versée par l'association.

La Convention a été envoyée à chaque Conseiller pour lecture.

Cette action s'inscrivant dans la démarche du Village Ami des Aînés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

2) Convention de partenariat avec le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH) :

Le CEREMH accompagne la conception et le déploiement de solutions innovantes favorisant la mobilité des personnes en situation de handicap quelque soit l'origine de cette situation (pathologie, traumatisme, vieillissement).

Dans le cadre de la démarche Village Ami des Aînés, les réunions publiques ont fait apparaître que certains seniors avaient besoin d'être aidés dans leurs déplacements.

Afin de répondre aux problématiques de mobilité des personnes une convention d'expérimentation d'une centrale d'Aide à la Mobilité Sociale et Solidaire a été envoyée à chaque élu pour lecture.

La centrale est animée et gérée par la Commune de Meaulne-Vitray, qui met en relation des bénévoles et des bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

3) Convention « Actes » pour la télétransmission des actes de la Collectivité :

Le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité est prévu par l'alinéa 3 des articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour cela, les collectivités concernées doivent, en application des articles R. 2131-3, R. 3132-1 et R. 4142-1 du CGCT, signer avec le représentant de l'État dans le département ou dans la région (pour les régions) une « convention de télétransmission ». Elle a pour objet :

- De porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu'ils soient en mesure de vérifier s'il est homologué dans les conditions prévues à l'article R. 2131-1 du CGCT,
- D'établir les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission par voie électronique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer les conventions de télétransmission.

4) Convention avec le Département pour autoriser les travaux d'aménagement le long de la RD28 :

Mr le Maire informe le conseil municipal que la réalisation du cheminement piéton le long de la RD 28 et la mise en place du radar pédagogique donne lieu à la mise en place d'une convention avec le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

5) Station d'épuration : conventions de servitude de passage :

Mr le Maire informe le conseil municipal que des terrains appartenant à des particuliers vont être traversés par les réseaux d'assainissement lors des travaux pour la nouvelle station d'épuration, il y a donc lieu de mettre en place des conventions de servitude de passage de canalisation publique en terrain privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

6) Décision modificative : travaux parquet Mairie de Vitray :

Considérant qu'il s'agit de travaux de réfection, le conseil municipal décide à l'unanimité de laisser cette dépense en fonctionnement. Le FCTVA étant récupérable depuis 2016 sur les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, il n'y a donc aucun intérêt à inscrire cette dépense en investissement.

7) Décision modificative : cession logement hôtel :

Afin de permettre la saisie des écritures comptables de cession à long terme, Le conseil municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité la décision modificative suivante :

024 (Recette) : Produit de cession d'immobilisation 10 260 €

2766 (Dépense) : créance pour location acquisition 10 260 €

8) Décision modificative : acquisition remorque :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de faire l'acquisition d'une remorque plateau pour le transport de la tondeuse et autres matériels.

Le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité que chacune des communes déléguées prend en charge 50% du coût de la remorque et valide la décision modificative suivante :

022 dépenses imprévues : - 3 000 €, 023 virement à la section d'investissement/021 virement de la section de fonctionnement : + 3 000 €, 21571 matériel roulant +3 000 €.

9) **SDE 03 : dissimulation des réseaux « Les Arpents » :**

- trois estimations financières concernant l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sont proposées :

<i>Descriptif</i>	<i>Montant</i>	<i>Part SDE 03</i>	<i>Part communale</i>
<i>Version n°1 : RD28 à l'abri bus</i>	<i>53 000 €</i>	<i>37 100 €</i>	<i>15 900 €</i>
<i>Version n°2 : abri bus à la merranderie</i>	<i>69 500 €</i>	<i>48 650 €</i>	<i>20 850 €</i>
<i>Version n°3 : Route des Arpents à Mr Gervais</i>	<i>77 500 €</i>	<i>54 250 €</i>	<i>23 250 €</i>

Monsieur le Maire délégué de Vitray expose les différents projets. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la version n°2.

10) **SDE 03 : Eclairage public « Les Arpents » :**

- deux estimations financières concernant l'éclairage public (mise en place du réseau, fourniture et pose de candélabres) sont proposées :

<i>Descriptif</i>	<i>Montant</i>	<i>Part SDE 03</i>	<i>Part communale</i>
<i>Version n°1 : RD28 à l'abri bus</i>	<i>2 000 €</i>	<i>700 €</i>	<i>1 300 €</i>
<i>Version n°2 : abri bus à la merranderie</i>	<i>11 000 €</i>	<i>3 850 €</i>	<i>7 150 €</i>

Monsieur le Maire délégué de Vitray expose les différents projets. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la version n°2.

11) **SDE 03 : Renouvellement de 4 foyers vétustes Rue des deux rivières :**

Le Maire informe le conseil municipal que suite aux travaux d'éclairage public réalisés rue des deux rivières, seuls 4 foyers restent à changer. L'estimation du SDE 03 est la suivante :

<i>Descriptif</i>	<i>Montant</i>	<i>Part SDE 03</i>	<i>Part communale</i>
<i>Renouvellement de 4 lanternes d'éclairage public</i>	<i>2 200 €</i>	<i>1 100 €</i>	<i>1 100 €</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le descriptif des travaux et décide de ne pas échelonner le paiement (règlement de la part communale en totalité en 2018).

12) **Représentants au centre social Pays de Tronçais Val de Cher :**

Conformément à la demande du centre social les représentants sont reconduits à l'identique à savoir :
M. BARDIOT (Titulaire) pour la commune déléguée de Meaulne,
Mme BODARD (Titulaire) et Mme THOMINET (suppléante) pour la commune déléguée de Vitray.

13) **Acceptation d'un don :**

Un administré désire faire un don à la commune de Meaulne-Vitray. Il souhaite que ce don soit investi dans la création d'espaces à caractère social et culturel ouverts à tous (Associations, particuliers, aînés, enfants...). Le montant de ce don couvrira en totalité les dépenses engagées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le don et s'engage à réaliser les vœux du donateur.

Questions diverses :

Station d'épuration :

- L'appel d'offres sera mis en ligne semaine 29, le dépôt des plis pourra se faire jusqu'au

13/09/2017.

- Les conventions de servitude de passage, les discussions pour l'acquisition ou l'échange de terrains sont en cours.
- Le bornage du terrain jouxtant la parcelle où sera construite la nouvelle station est signé.

Canal de Berry :

- L'acte de vente au profit de la commune a été signé le 28 juin.

Equipe de soins primaires :

- Monsieur Bardiot annonce la création d'une équipe de soins primaires sur Meaulne-Vitray. L'enjeu de cette équipe est de soutenir l'exercice coordonné des professionnels de santé en favorisant les évolutions de pratiques et d'organisations afin de garantir une réponse coordonnée aux besoins des patients. L'objectif étant d'organiser la continuité des réponses et améliorer ainsi les parcours de santé en proximité, afin de permettre le maintien des personnes à leur domicile et limiter ainsi les risques de perte d'autonomie.

Groupe Casino :

- Une proposition du groupe Casino pour la modification de leur bail de location sera étudiée.

Entretien RD 28 :

- Monsieur Damoiseau signale le manque d'entretien du chemin piéton le long de la RD 28 sur Vitray. Monsieur le Maire indique que cette route départementale est dangereuse, la sécurité des agents n'est donc pas assurée lorsqu'ils interviennent le long de cette voie. Une réflexion sera menée pour sécuriser le travail des agents, il faudra peut être prévoir l'acquisition de panneaux lumineux.

Informations :

- Passage du Jury des villes et villages fleuris le 11 juillet dernier,
- Jeudi 20 juillet à 16h30 salle Alain Fournier « fête de la Marguerite » avec projection du film le grand Meaulnes,
- Dimanche 30 juillet à 18h concert des voix de la Roche en l'église de Meaulne.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 28 septembre à 19h30 à la mairie de MEAULNE

